

Licence d'études du monde anglophone

(LLCER : Lettres, Langues et Civilisations Étrangères et Régionales)

Livret de L'étudiant(e)

Département d'Études du Monde Anglophone :

Directeur du département :

M. Graham Ranger

Secrétariat du département :

Mme Catherine de Sousa, bureau 2E23.

Téléphone : 04 90 16 26 69 / courriel : sec-lettresm@univ-avignon.fr

Responsabilités pédagogiques et administratives :

Responsable de la formation Licence : M. Graham Ranger

- Responsable du niveau L1 : M. Alain Servel
- Responsable du niveau L2 : M. Laurent Roesch
- Responsable du niveau L3 : M. Graham Ranger

Responsable de la formation Master :

- Responsable du parcours enseignement (MEEF / CAPES) : M. Graham Ranger
- Co-responsables du parcours traduction : Mme Laurence Belingard et Mme Maïca Sanconie
- Responsable du parcours recherche : Mme Madelena Gonzalez

Enseignants en poste au Département d'Études Anglophones :

Mme Laurence Belingard, Maître de Conférences, civilisation britannique / 1E40A

Mme Emilie Bonnet, Professeur agrégé / 1E40B

Mme Elsa Cavalié, Maître de Conférences, littérature britannique /1E43

M. David Cummings, Lecteur / 1E91

Mme Cyrielle Garson, ATER littérature britannique /

Mme Madelena Gonzalez, Professeur des Universités, littératures britannique et Commonwealth/1E43

Mme Megan Lapke, Lectrice / 1E91

M. Georges Skurtis, Professeur agrégé / 1E40A

M. Graham Ranger, Professeur des Universités, linguistique, traduction / 1E42

Mme Laetitia Rech, Professeur agrégé / 1E43

Mme Marielle Rigaud, Maître de Conférences, littérature nord-américaine contemporaine / 1E33

M. Laurent Roesch, Maître de Conférences, civilisation nord-américaine contemporaine / 1E33

Mme Maïca Sanconie, Maître de Conférences associé, traduction littéraire / 1E40A

M. Alain Servel, Maître de Conférences, civilisation britannique, cinéma anglophone / 1E33

M. Jean-Luc Tendil, Professeur agrégé / 1E42

Organisation de la formation licence :

Diplôme (ou grade) : Licence Lettres-Langues, mention : Langues, Littératures & Civilisations Étrangères : Anglais.

(NB : grade = niveau de référence : Baccalauréat, Licence, Master, Doctorat).

1. Les objectifs :

La licence Lettres-Langues mention Langues spécialité ANGLAIS permet aux étudiants de découvrir et d'approfondir les différents aspects des cultures anglophones (civilisations, histoire, littératures, grammaire, phonétique, compréhension et traduction) dans le but d'acquérir une culture de spécialiste.

La formation vise à :

- assurer une formation solide et cohérente dans la discipline sans négliger la culture générale, les options et autres langues vivantes.
- encourager les aptitudes au travail personnel des étudiants et les entraîner à l'analyse et à la synthèse.
- permettre aux étudiants de choisir le parcours le mieux adapté à leur projet professionnel.
- permettre aux étudiants d'envisager de préparer les concours d'enseignement, avec les meilleures chances de réussite.
- ouvrir éventuellement l'accès aux métiers de l'enseignement primaire.
- donner la possibilité aux étudiants de poursuivre sur la voie de la recherche (Master, Doctorat).

2. Les parcours :

Le diplôme se décline en deux parcours:

- un parcours « Cultures et littératures du monde anglophone »
- un parcours « Arts » (en partenariat avec le Conservatoire du Grand Avignon et accessible aux seuls étudiants du conservatoire)

Chaque parcours est composé d'UE communes à tous les parcours et d'UE complémentaires qui développent la spécificité de chaque parcours.

- Pour le parcours « cultures et littératures du monde anglophone », le tronc commun et les UE complémentaires ont pour objectif de familiariser les étudiants avec les thèmes développés dans le Master Lettres et Langues spécialité « Littératures, Cultures Anglophones & Traduction ». Ce parcours permet une spécialisation progressive (surtout après le semestre 3).
- Pour le parcours « Arts », le tronc commun est assorti, aux semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 d'UE dispensées au Conservatoire avec des enseignements spécifiques dans les trois spécialités suivantes (option au choix de l'étudiant) : théâtre, danse ou musique. Il est à noter que ce parcours est strictement réservé aux étudiants régulièrement inscrits au Conservatoire du Grand Avignon.

NB : Pour les étudiants provenant d'autres formations (CPGE, BTS, IUT) et désirant l'accès en L2 ou L3 : l'admission se fait sur dossier et est conditionnée par une décision de la commission d'équivalence de diplômes après examen du dossier par le jury ou l'équipe pédagogique compétente.

3. Organisation des semestres :

Les enseignements et le contrôle continu sont « semestrialisés ». L'obtention de la Licence (Bac + 3) nécessite l'obtention des 6 semestres (voir ci-dessous). Chaque semestre représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System) ; le volume d'une année d'études correspond donc à 60 crédits. Le passage en année supérieure est conditionné par l'obtention d'un minimum de 30 crédits (un semestre) sur 60. Le système de crédits permet également de faire valoir ses acquis en cas de changement d'université. Afin de valider la Licence, il faut avoir un total de 180 crédits sur les 6 semestres.

4. Enseignements :

L'enseignement pour chaque semestre est composé de plusieurs UE (Unités d'Enseignement - ou ensemble de cours), toutes obligatoires et « capitalisables » : les UE Transversales (Université), les UE de Domaine (Arts Lettres Langues), les UE de la Mention [LLCE Anglais : fondamentales (UEF) ou complémentaires (UEC)] et les UE d'ouverture (UEO).

A l'intérieur de certaines UE, un choix de cours est proposé (voir maquettes sur le site de l'UAPV). Chaque UE comprend plusieurs matières ou cours ; elle a un coefficient précis et est affectée d'un certain nombre de crédits. Exemple : l'UE de la Mention « LLCER Anglais » peut avoir un coefficient 3 et une valeur de 9 crédits.

Les UE d'ouverture (UEO) ont toutes une valeur de 3 crédits. Six UEO doivent être obligatoirement validées entre le semestre 1 et le semestre 6 (soit un total de 18 crédits). Chaque étudiant doit impérativement s'inscrire aux UEO de son choix (voir liste proposée sur le site web de l'université).

Il s'agit d'enseignements interdisciplinaires, ou activités culturelles ou sportives, proposés par l'université. Il est possible de s'inscrire à plusieurs UEO par semestre (pas plus de 3) et de capitaliser les crédits pour les semestres suivants. Il est d'ailleurs vivement conseillé de suivre au moins une UEO à chacun des 6 semestres (afin notamment de ne pas bloquer la compensation : voir ci-dessous). Au-delà des 18 crédits requis, les crédits d'UEO que l'étudiant pourrait choisir de suivre en plus ne sont pas comptabilisés pour l'obtention du semestre ou du diplôme. Parmi les UEO proposées, il est recommandé aux étudiants de valider les deux UEO « Préparation au C2i » et « Certification C2i » (formation aux outils informatiques et technologies de communication – formation qui est sanctionnée par un Certificat informatique et Internet).

5. Contrôle des connaissances :

Tous les étudiants doivent remplir en ligne (sur leur espace ENT) une fiche pédagogique d'inscription aux examens, sans quoi, leurs notes ne pourront être prises en compte. Les étudiants doivent régulièrement vérifier les informations administratives et pédagogiques sur leur ENT (Environnement Numérique de Travail). L'inscription sur l'ENT se fait par le biais du numéro de la carte d'étudiant. (NB : L'inscription à l'ENT est obligatoire pour certains cours).

Régime Général :

Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu (CC) : un contrôle continu pour chaque cours. Il n'y a pas de deuxième session. Le contrôle continu implique l'assiduité obligatoire aux cours et aux

épreuves de CC. Le CC varie en fonction de l'enseignement dispensé et peut prendre diverses formes (exposés, interrogations surprises, devoirs à la maison, devoirs sur table, tests, oraux, etc.). Les modalités du contrôle continu sont précisées en début de semestre par chaque enseignant. Les responsables pédagogiques de niveau préciseront les règles en cas d'absence. Mais dans tous les cas, en cas d'absence justifiée à un contrôle, l'étudiant(e) devra obligatoirement prévenir l'enseignant par écrit et déposer l'original du certificat médical dans son casier au secrétariat pédagogique (Mme de Sousa, bureau 2E25) dans les deux jours qui suivent le contrôle. Les absences pour convenances personnelles ne sont en aucune circonstance tolérées

Régime Spécial d'Études (étudiants dérogataires) :

Ce régime concerne les étudiants ayant une activité salariée ou assumant des responsabilités particulières (charges de famille, double cursus, handicap, etc.) : un formulaire est à remplir (le télécharger) et à remettre avec les pièces justificatives mentionnées (voir site UAPV : <http://univ-avignon.fr/formations/etudes-et-scolarité/le-regime-special-d-etudes-rse/>). Les étudiants dérogataires doivent impérativement se présenter en début de semestre au responsable pédagogique de niveau pour établir les aménagements en rapport avec leur situation : dispense d'assiduité, aménagement du contrôle des connaissances, etc. Ils sont tenus de respecter les modalités fixées par le responsable de niveau. Il leur est en outre très vivement recommandé de se présenter à chacun de leurs enseignants.

6. Modalités de progression / Obtention du diplôme :

Deux principes fondamentaux : capitalisation et compensation.

1. Capitalisation au niveau des UE :

- Pour chaque UE, une moyenne (des notes de CC des différents cours de l'UE) est calculée. Si la moyenne est égale ou supérieure à 10/20, l'UE et ses crédits sont définitivement acquis (principe dit de « capitalisation »).
- Les crédits affectés à une UE sont « insécables » : soit l'étudiant valide l'UE et « capitalise » la totalité des crédits affectés à l'UE, soit il n'a pas la moyenne à l'UE et n'obtient aucun des crédits de l'UE.
- Si une UE n'a pas été obtenue et si l'étudiant ne réussit pas son année, il repasse obligatoirement dans le cadre de son redoublement l'année suivante les matières dans lesquelles il a eu moins de 10/20. L'étudiant peut aussi faire le choix de repasser des matières dans lesquelles il a déjà eu la moyenne dans le but d'améliorer son score. Le diplôme est obtenu soit par l'acquisition de chaque UE du parcours, soit par l'application des règles de compensation (voir ci-dessous).

2. Compensation :

La compensation fonctionne à plusieurs niveaux :

a) à l'intérieur de chaque cours :

La note obtenue pour chaque cours qui compose une UE est la moyenne des notes du contrôle continu du semestre pour ce cours (2 notes ou plus).

b) compensation à l'intérieur de chaque UE :

La note globale de chaque UE est la moyenne des notes obtenues dans chacun des cours qui composent l'UE (système de compensation qui tient compte des coefficients).

c) compensation entre UE :

Le semestre est définitivement validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 crédits (27 crédits pour l'ensemble des UEF et UEC + 3 crédits pour l'UE d'ouverture – les UEO n'étant pas sanctionnées par une note). Dans le cas où l'étudiant a des crédits manquants, il peut les compenser (et donc les obtenir) si la moyenne générale de l'ensemble des UE notées d'un même semestre est égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les UE se fait donc à la fin de chaque semestre entre les UE fondamentales et les UE complémentaires notées.

d) compensation entre semestres :

Une compensation est effectuée à la fin d'une même année de la formation entre les deux semestres de ladite année. Cette compensation se fait hors Unité d'Enseignement d'Ouverture.

Donc : les semestres 1 et 2 se compensent entre eux, les semestres 3 et 4 se compensent entre eux, et les semestres 5 et 6 se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation possible entre les semestres de L1 et ceux de L2 ou entre ceux de L2 et ceux de L3.

- Exemple : si la moyenne des S3 et S4 en fin de L2 n'est pas égale ou supérieure à 10/20 (notes moyennes de 09,5 au S3 et de 10 au S4, par exemple), l'étudiant ne pourra pas passer en L3.
- Exemple : si l'étudiant(e) en fin de L2 a obtenu 11/20 de moyenne au S3 et 09/20 de moyenne au S4, il/elle passe en L3 car la moyenne du semestre 3 compense celle du semestre 4.

3. Progression dans les semestres :

La progression est de droit du semestre impair au semestre pair de la même année de la formation. La progression d'une année de la formation vers l'année suivante est subordonnée à l'obtention des deux semestres de l'année inférieure.

Les éventuels crédits d'UEO acquis en plus des 18 crédits requis ne comptent pas pour passer au niveau ou semestre supérieur, ni pour l'obtention du diplôme (DEUG ou Licence).

Dérogation possible (sur décision du jury) :

Lorsque, un(e) étudiant(e) se retrouve dans l'impossibilité de s'inscrire, suivre des enseignements et passer des épreuves pendant un semestre en attendant le démarrage de son semestre non obtenu, l'équipe pédagogique peut autoriser son inscription pédagogique à une ou plusieurs Unités d'enseignement du semestre de l'année supérieure, dans la limite de 15 ECTS, hors UEO. Cette dérogation ne peut pas être accordée si l'étudiant(e) a obtenu une moyenne générale inférieure à 8/20 au semestre non obtenu.

L'accord de l'équipe pédagogique est consigné dans le contrat pédagogique de l'étudiant, cosigné par le responsable de l'équipe et l'étudiant(e). Ce précédent est joint par l'étudiant à son dossier d'inscription administrative.

Le jury est souverain pour apprécier toute situation particulière et chaque cas est examiné avec la plus grande attention. Le président du jury ne peut en aucun cas modifier les résultats des étudiants après la tenue du jury.

NB : seuls les étudiants qui ont validé une licence complète (180 crédits avec les UEO) sont autorisés à s'inscrire en Master.

Informations importantes :

Absence à un contrôle : en cas d'absence justifiée à un contrôle, l'étudiant(e) devra obligatoirement prévenir l'enseignant par écrit et déposer l'original du certificat médical (ou autre document officiel)

dans son casier au secrétariat pédagogique (Mme de Sousa, bureau 2E25) dans les 48 heures qui suivent le contrôle.

Assiduité : la présence en cours, l'assiduité et une participation active à tous les TD et CM, ainsi qu'aux épreuves de contrôle continu de chaque matière, est strictement obligatoire pour tous les étudiants. Le non respect de cette obligation entraîne des conséquences pédagogiques pour tous, et matérielles pour les étudiants boursiers.

Fraude lors des contrôles continus et **plagiat** :

Rappel : charte des examens de l'Université d'Avignon (<http://univ-avignon.fr/formations/etudes-et-scolarité/modalites-de-contrôle-des-connaissances/>) : « Toute fraude (ou tentative de fraude) commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen peut entraîner la nullité du groupe d'épreuves ou de la session correspondante pour l'intéressé.

Elle peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un titre ou un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur. »

Le plagiat sous toutes ses formes est totalement interdit (devoirs écrits et exposés oraux fait en cours, ainsi que travaux faits à la maison) et est très sévèrement sanctionné. En cas de doute, les étudiants demanderont conseil au préalable à leurs professeurs.

Informations hebdomadaires : les étudiants doivent consulter les panneaux d'affichage du département (face au secrétariat, bureau 2E25) au moins deux fois par semaine. Cf. aussi les informations postées sur le blog du département : <http://llce-anglais.univ-avignon.fr/>

Programmes et lectures obligatoires : les étudiants doivent impérativement s'informer des programmes disponibles pour chaque cours plusieurs mois avant le début de chaque semestre (voir affichage couloir de l'UFR ALL) et avoir acheté et lu les œuvres de littérature mises au programme par leurs enseignants avant le début du semestre.

Changements de groupes : les étudiants ne sont en aucune circonstance autorisés à changer de groupe de TD sans l'accord de l'enseignant concerné et du responsable de niveau. L'assiduité à tous les TD est strictement obligatoire (sauf étudiants dérogataires).

UEO : les étudiants doivent impérativement avoir validé toutes leurs UE d'ouverture avant la fin de l'année de l'année de L3. Rappel : au-delà des 18 crédits d'UEO requis, les crédits d'UEO supplémentaires ne sont pas comptabilisés pour l'obtention du semestre ou du diplôme.

Informations diverses :

Cellule handicap: les étudiants bénéficient d'une assistance spécifique en cas de difficultés médicales momentanées ou prolongées. Voir site UAPV pour plus de renseignements : <http://univ-avignon.fr/universite/organisation/services-centraux/>

Mobilité internationale : l'Université d'Avignon a plus de 30 échanges ERASMUS en L2 et L3 dans le cadre de conventions signées par le Service des Relations Internationales (SRI). D'autre part, le

département propose l'organisation et l'encadrement de l'assistantat en Grande-Bretagne et en Irlande, au Canada et aux Etats-Unis. Il a également des conventions d'échanges avec divers partenaires.

Il est impératif pour les étudiants partants de prendre contact avec le ou la responsable de l'échange concerné (M. Skurtis pour le Royaume-Uni et l'Irlande, M. Roesch pour les Etats-Unis, le Canada, et les autres pays hors Europe) plusieurs mois avant le départ afin d'établir un programme de cours à suivre dans l'université étrangère partenaire.

Bibliothèque Universitaire (BU) : très utile, voici l'adresse du catalogue en ligne de la Bibliothèque Universitaire : <http://bu.univ-avignon.fr/>

Plateforme pédagogique : certains documents de cours sont disponibles sur la plateforme pédagogique de l'ENT à l'adresse Internet suivante : <https://e-uapv2017.univ-avignon.fr/>

Pour plus d'informations : consulter le site web de l'Université d'Avignon.